



# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

## SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Communal s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 20h00, en assemblée ordinaire, au foyer de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz, Présidente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023
3. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil
4. **Budget 2024**
  - 4.1. *Préavis municipal no 07/2023*
  - 4.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
5. Nomination d'une commission ad'hoc pour le PDDE (3 membres et un/e suppléant/e)
6. Retour éventuel des délégués aux Conseils Intercommunaux
7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
8. Propositions individuelles et divers

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

### 1. Appel

Sont Excusés :

Mmes Anette Ignell, Marina Martin-Curran, Zoé Frédérique Oulevey,

MM Eric Berseth, Robin Gonthier, Stéphane Grosjean, Christian Mignot, Pierre-André Moret, Willy Zurbrugg

Non excusés : M. David Jaquet

35/45 membres sont présents, soit 78% du Conseil.

Pour les votes : 34 votants      unanimité : 34 voix      majorité absolue : 18 voix

Le quorum étant atteint, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, déclare l'assemblée du Conseil Communal de Saint-George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

Modifications :

lignes 163, 182, 215 : 2023 -2034                      ligne 186 : Région de Nyon

Après modifications, le procès-verbal est soumis au vote.

Sur 34 votants :      oui : 32                      non : 0                      abstentions : 2

Le procès-verbal du 4 octobre 2023 est accepté à la majorité absolue tel que modifié.

### 3. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, présente à l'assemblée les salutations de la Municipalité. Il excuse l'absence de M. Laurent Pasche, Municipal, retenu par des obligations professionnelles. Il donne les informations suivantes :

- Suite à la demande du Conseil Communal ainsi que de courriers de citoyens concernant la vitesse excessive au centre du village, un contact a été pris avec le canton pour connaître les mesures qui pourraient être envisagées. Des radars vont être mis en place aux trois entrées du village durant une semaine. A la Côte Viri, au niveau de l'arrêt des bus, un radar a déjà été mis en place. Suite à cela, une analyse sera faite. Une rencontre sera organisée avec les autorités cantonales. Des solutions seront proposées.

- Au sujet des WC sur le site du mur de grimpe la Municipalité a relancé le Club Alpin Suisse pour trouver une solution.

### 4. Budget 2024

#### 4.1 *Préavis municipal no 07/2023*

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole à M. Frédéric Rohrbach pour le Budget 2024.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, donne lecture de la conclusion du Préavis no 07/2023, Budget 2024. Ce dernier prévoit un excédent de charges de CHF 41'030.00 pour l'année 2024. Lors de son élaboration, la Municipalité

a tenu compte des entretiens nécessaires à effectuer, que ce soit pour les bâtiments ou pour les routes. Le poste du service des eaux pose toutefois quelques soucis. En effet, les conduites sont mises à rude épreuve et des investissements seront encore à prévoir ces prochaines années afin de garantir un approvisionnement régulier à notre population. La Municipalité restera vigilante tout au long de l'année, en suivant l'évolution des comptes communaux, afin de gérer au mieux notre commune.

De ce fait et compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil Communal de Saint-George, vu le préavis municipal no 07/2023, vu le rapport de la commission de gestion et finances, considérant qu'il est porté à l'ordre du jour, d'accepter le Budget 2024 tel que présenté.

Il passe ensuite point par point les postes du budget 2024

1. Administration générale	charges : 911'605.00	revenus : 151'410.00
2. Finances	charges : 840'000.00	revenus : 3'884'280.00
3. Domaines et Bâtiments	charges : 735'350.00	revenus : 566'660.00
4. Travaux	charges : 670'170.00	revenus : 325'685.00
5. Instruction publique et Cultes	charges : 707'800.00	revenus : 6'000.00
6. Police	charges : 197'620.00	revenus : 2'000.00
7. Sécurité sociale	charges : 1'031'520.00	revenus : 117'000.00
8. Services industriels	charges : 247'297.00	revenus : 247'297.00

En conclusion :

Budget 2023	charges : 5'341'362.00	revenus : 5' 300'332.00
Excédent de charges		41'030.00

Total des remboursements des emprunts 2024 : 166'467.00

Total des amortissements 2024 : 296'427.00

#### **4.2 Rapport de la commission de gestion et finances**

M. Olivier Fallet, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal no 07/2023. Le budget 2024 a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic, ainsi que Mme Annemarie Christen, boursière, pour leurs explications et les réponses données aux nombreuses questions soulevées. La Commission relève que le total des intérêts bancaires de CHF 77'400.00 représente 1,6% du total des emprunts au 31 décembre 2023 (CHF : 4'821'264.00). Malgré qu'il soit établi avec rigueur, la commission constate que le budget 2024 prévoit un excédent de charge de CHF 41'030.00 soit 0,8% du budget total. Dans cette situation particulière, au contexte économique incertain, la Commission de gestion et finances remercie la Municipalité d'avoir établi un budget réaliste tout en gardant un bon niveau de prestations et ceci malgré un contexte toujours compliqué. Compte tenu de ce qui précède, elle demande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal no 07/2023 – Budget 2024, tel que présenté.

La Présidente met le budget 2024 en discussions. Les questions seront formulées page par page.

Mme Marguerite Bouget demande des éclaircissements concernant les augmentations des postes suivants :

- Poste 1, point 102.3001.002, Municipalité, vacances, pour 2023 CHF 48'000.00 pour 2024 CHF 55'000.00.
- Point 102.3060.001, Municipalité, frais et indemnités, pour 2023 CHF 8'000.00 pour 2024 CHF 10'000.00.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que ces montants ont été établis par rapport aux comptes 2022 qui s'élevaient à CHF 55'345.00 pour les vacances et à CHF 4'000.00 pour les frais et indemnités. Il précise que le budget est réalisé au mois de septembre, avec la boursière, en prenant aussi en compte les dépenses de l'année en cours afin d'être le plus précis possible et ne pas avoir de mauvaise surprise. De ce fait il peut y avoir des différences entre les comptes 2022 et les augmentations constatées dans le budget.

- Poste 1, point 120.33185.001, archivage, pour 2023 CHF 1'500.00 pour 2024 CHF 6'000.00.

Mme Céline Etoupe, Municipale, explique que la Société d'archivage, mandatée par la commune, devra consacrer plus d'heures en 2024 afin de mettre à jour les archives communales qui ont pris un retard très important. De ce fait, on pourra classer les documents qui s'accumulent dans le local des archives et détruire le superflu. Cela concerne aussi les archives du Conseil communal précise notre Présidente.

- Poste 1, point 140.3650, aides et dons, pour 2023 CHF 5'000.00 pour 2024 CHF 7'000.00.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente souligne l'importance qu'il y a à se référer aux comptes 2022 pour comprendre l'augmentation des postes. En 2022 les charges de ce poste s'élevaient à CHF 6'000.00 ce qui explique le montant budgété.

M. le Syndic explique que cette augmentation de CHF 2'000.00 est en rapport avec les comptes votés en 2022. A ce poste le budget tient compte du règlement relatif au subventionnement des études musicales et du soutien de notre commune à la piscine de Bassins.

Poste 1, point 130, services, honoraires et prestations de service, pour 2022 CHF 63'894.00, pour 2023 CHF 38'800.00, pour 2024 CHF 48'800.00. M. Yoann Gonthier demande des explications quant à la fluctuation des montants budgétés ces trois années.

M. le Syndic explique que le PACOM a été mis en route en 2022 entraînant la budgétisation des coûts d'honoraires. En 2023, le montant est moins élevé car le PACOM est en phase de transition. Le montant est un peu plus élevé pour 2024 car il inclut la résolution des oppositions ainsi que la finalisation du PACOM. Il se répartira en 2024 comme suit : CHF 5'000.00, fiduciaire, CHF 10'000.00, divers, CHF 30'000.00, PACOM. Monsieur Yoann Gonthier demande des éclaircissements concernant l'augmentation conséquente des charges pour les transports publics, poste 1, point 180, pour 2023 CHF 62'500.00, pour 2024 CHF 118'705.00.

M. le Syndic explique que cette augmentation inclut notre subvention aux transports publics ainsi que notre participation de CHF 96'000.00 au fonds régional pour une mobilité collective et innovante, répartie sur deux années avec l'accord de Région de Nyon, préavis 06/2023 voté en décembre 2023. Cette somme sera utilisée pendant les dix prochaines années.

Poste 2, impôts, point 210.3187.003, frais de perception, M. Jean-Charles Terry aimerait savoir si le canton encaisse les impôts communaux en 2024, comme annoncé l'année dernière, et s'il va prélever une taxe pour faire ce travail.

M. le Syndic confirme la mise en place de la perception des impôts communaux par le canton. Des frais vont sûrement en découler pour la commune. Mme Annemarie Christen, Boursière, relève que ce ne sera pas le cas car l'état réalise déjà ce travail et les frais ne devraient pas augmenter. Les impôts communaux et cantonaux se trouveront regroupés sur la même facture. Il n'y aura des frais que pour l'encaissement.

Poste 3, auberge communale, point 352.4650.001, participation de tiers de CHF 23'000.00. M. Valentin Piaget constate que ce montant représente presque la moitié du loyer. Il aimerait savoir en quoi consiste cette participation.

M. le Syndic signale que la commune n'est plus propriétaire du chauffage à distance. La Romande Energie facture celui-ci à la commune qui le facture à son tour aux locataires. Il en est ainsi pour tous les bâtiments bénéficiant de cette prestation.

Poste 3, salle polyvalente, location, point 356.4270.001, pour 2023 CHF 50'000.00, pour 2024 CHF 45'000.00. L'AISE verse CHF 30'000.00. M. Valentin Piaget aimerait savoir si l'armée paie le solde de la location soit les CHF 15'000.00 restants.

M. le Syndic précise que l'AISE verse CHF 30'000.00 pour la salle de gym et que les CHF 15'000.00 restants sont versés par l'Armée ainsi que par les personnes ou sociétés qui louent les différents locaux de la Salle Polyvalente. L'armée sera là de la mi-janvier au 4 avril.

Point 320, Forêts, Mme Rose-Marie Huguenin-Virchaux aimerait savoir si la forêt rapporte encore des revenus à la commune car le montant mis au budget est minime et ne concerne que la participation de tiers.

M. le Syndic explique les points suivants :

- Le poste des gardes forestiers reste presque le même, pour 2023 CHF 77'000.00, pour 2024 CHF 73'000.00.
- Le bail à loyer arrive à sa fin. Il a été reconduit pour six ans et se montera à CHF 5'000.00 chaque année. Un décompte sera fait à la fin du bail. A ce moment-là, celui-ci sera soit en notre faveur soit en faveur du Groupement Forestier. Jusqu'à maintenant, le décompte se faisait chaque année, ce qui explique les différences de revenus de ces trois dernières années. L'année dernière le Groupement Forestier a réalisé un bénéfice qui a été redistribué aux diverses communes. Saint-George a reçu un revenu exceptionnel de CHF 15'000.00.

Poste 3, point 351.3220.001, intérêt emprunt, pour 2023 CHF 6'250.00, pour 2024 CHF 10'000.00. Mme Marguerite Bouget aimerait un éclaircissement concernant cette augmentation.

M. le Syndic explique que les emprunts ont été renouvelés et signés. Les taux d'intérêts ne sont plus les mêmes. Avant ils étaient de 1% maintenant ils ont augmenté à 2,45%.

Poste 3, point 352, auberge communale, entretien, pour 2024 CHF 20'000.00, M. Jean-Charles Terry

aimerait savoir si la remise en état de l'enseigne, en mauvais état, est comprise dans ce montant.

Ce montant n'inclut pas cette réparation répond M. David Mignot, Municipal. Il va regarder ce qui peut être entrepris à ce sujet. Il explique que les travaux envisagés consistent au changement du boiler, de la robinetterie de la cuisine plus l'entretien courant.

Poste 3, point 354.3140.001, église, entretien, pour 2024 CHF 2'000.00, M. Lionel Moret aimerait des précisions concernant la remise en place des blocs du clocher qui se trouvent autour de l'église. Cette réparation est-elle incluse dans la somme budgétée.

M. David Mignot, Municipal, indique que les travaux pour la remise en état de la façade sont très importants. Les pierres seront mises en sûreté. Il a fait faire les devis suivants : CH 80'000.00 pour la partie arrière en métal, CHF 60'000.00 pour la remise en état des façades. Un préavis sera présenté au conseil pour ces réparations. En attendant les pierres vont être stockées et bûchées.

Poste 3, point 356.3120.002, salle polyvalente, chauffage, pour 2023 CHF 11'000.00, pour 2024 CHF 18'500.00, Mme Marguerite Bouget aimerait connaître les raisons de cette augmentation.

M. le Syndic précise que des sous-compteurs vont être mis en place pour séparer la consommation de la salle polyvalente, de l'école et de l'UAPE ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le montant de ces travaux a dû être budgété ce qui explique cette augmentation.

Poste 3, point 356.3140.002, salle polyvalente, conciergerie, pour 2023 CHF 19'000,00, pour 2024 CHF 25'000.00, Mme Marguerite Bouget souligne que l'augmentation est conséquente. Il en va de même pour la conciergerie de l'école et de l'UAPE qui se monte à CHF 35'000.00. D'autre part, le montant de ce poste n'est pas le même dans l'annexe, budget du Petit Dragon-UAPE Saint-George, qui s'élève à CHF 15'100.00. Elle aimerait en connaître les raisons.

Mme Céline Etoupe explique que l'entreprise de conciergerie regroupe sur une seule facture les heures effectuées dans ces trois bâtiments. Les nettoyeurs effectuent plus de passages à l'UAPE qu'à la salle polyvalente. Dans le budget de l'UAPE le montant représente une estimation des passages quotidiens effectués dans la structure alors que le budget communal inclut l'école, l'UAPE et la cantine scolaire.

Poste 3, point 356.3120.001, salle polyvalente, électricité, pour 2023 CHF 100'000.00, pour 2024 CHF 35'000.00, Mme Yolande Morand-Conne demande un éclaircissement concernant la différence de CHF 65'000.00.

M. le Syndic répond que c'est la mise en place des panneaux solaires sur le toit de la salle polyvalente qui a permis cette diminution.

Poste 3, point 430.3145.005, réseau routier, entretien éclairage, pour 2023 CHF 8'500.00, pour 2024 CHF 22'000.00. Au vu de l'importance de l'augmentation, Mme Yolande Morand-Conne demande en quoi consiste ces travaux d'entretien.

M. David Mignot explique que ce montant sera utilisé pour remplacer le lampadaire actuel situé vers l'arrêt de bus « Maison Neuve, non conforme, par deux lampadaires de chaque côté du passage pour piétons, à l'entrée du village.

Mme Fadila Benaïssa demande si ce montant inclus le remplacement du lampadaire provisoire situé à l'entrée du chemin des Chamois.

M. le Syndic répond par la négative car le changement du lampadaire mis en place reviendrait à CHF 45'000.00 selon le devis demandé.

Mme Michèle Rüfenacht, membre de la commission de gestion et finances, précise à l'assemblée que les réponses concernant les charges des postes « électricité de la salle polyvalente » et « entretien de l'éclairage du réseau routier » se trouvent dans le rapport de la commission de gestion et finances. Il serait intéressant d'en prendre connaissance en lisant le document.

Poste 4, ordures ménagères, enlèvement du verre, M. Jean-Charles Terry demande des infos sur la reprise des verres vides qui ne produit aucun revenu.

Le montant versé pour le retour ne couvre pas les frais d'enlèvement précise M. le Syndic.

Poste 5, point 510, enseignement primaire, M. Amaury Annen trouve que le montant budgété pour les patrouilleurs et le pédibus augmente exponentiellement, pour 2023 CHF 23'500.00, pour 2024 CHF 45'000.00. Quant à la participation à l'AISE de CHF 1500.00 pour le travailleur social et l'espace prévention il constate que la commune n'a plus qu'un seul choix, celui de verser cette contribution.

Mme Céline Etoupe, Municipale, donne les précisions suivantes :

- pour le pédibus, l'augmentation s'explique par la création d'une nouvelle ligne qui part des Molards.
- pour le travailleur social, la contribution sera moins élevée, en début d'année, car la période d'essai de trois mois n'a pas été concluante et le contrat sera résilié.

M. Amaury Annen exprime son étonnement au sujet de cette nouvelle ligne pédibus ainsi que du fait que ce ne soient pas les parents qui aient la responsabilité de leur enfant sur le trajet de l'école. Il demande s'il y a des règles en termes de sécurité du piéton ou une base légale qui impose cet état de fait. Quant à la participation de l'AISE, la commune a-t-elle la possibilité de dénoncer cette contribution auprès de l'AISE ?

Mme Céline Etoupe, Municipale, explique que la contribution pour le travailleur social a fait l'objet d'un préavis de l'AISE sur une période de deux ans et demi. Celui-ci a été voté et approuvé par le Conseil intercommunal de l'AISE. Il sera rediscuté à la fin de cette période.

Quant au pédibus, ce service a été mis en place pendant la législature 2011-2016. Il n'y a pas d'obligation en ce qui concerne la rétribution des personnes qui font les trajets. Il s'avère que Saint-George est la seule commune de Suisse à rémunérer les conducteurs du pédibus. Les bénévoles se faisant rares, c'est la seule manière qui a été trouvée pour recruter des candidats.

Mme Muriel Mignot aimerait connaître la répartition par élève pour le pédibus.

Madame Céline Etoupe, Municipale, va effectuer le calcul et donnera cette information ultérieurement.

Monsieur Valentin Piaget explique l'importance des patrouilleurs scolaires pour la sécurité des élèves tout au long de la traversée du village au vu de la vitesse des véhicules. Il n'est pas sûr de l'utilité de la nouvelle ligne de pédibus. Il pense que cette tâche incombe aux parents concernés, qui devraient s'organiser entre eux ou ce service pourrait leur être facturé.

Mme Marylise Humbert informe qu'au moment de l'ouverture du nouveau collège les élèves venaient à l'école en bus. L'abonnement était cher et par économie il a été décidé que tous les enfants du village viendraient à l'école par leurs propres moyens. Pour des questions de sécurité, le pédibus a été créé et des patrouilleurs mis en place.

La parole n'étant plus demandée, le budget 2024 et son annexe sont mis au vote. Le préavis municipal no 07/2023, Budget 2024 est approuvé comme suit :

Votants : 34                      Oui : 34                      Non : 0                      Abstention : 0

Le préavis no 07/2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **Le Conseil communal de Saint-George**

- vu le préavis municipal no 07/2023 de la Municipalité
- vu le rapport de la commission de gestion et finances chargée de son étude
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour  
**a décidé à l'unanimité / majorité absolue**
- d'accepter le budget 2023, tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal de Saint-George, le 13 décembre 2023.

M. le Syndic remercie les conseillers pour leur confiance, ses collègues ainsi que la boursière, Mme Annemarie Christen, pour l'élaboration de ce budget.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, remercie les Conseillers pour toutes les questions posées.

5. Nomination d'une commission ad'hoc pour le PDDE (3 membres et un/e suppléant/e)

M. Michel Moreau donne les informations suivantes, relatives au PDDE :

En juillet 2021, en tout début de législature, notre municipalité a initié des projets vitaux de remise à niveau de notre réseau d'eau potable, réseau pour le moins obsolète et à bout de souffle, projets aux premiers rangs desquels figurent:

- La modification et rénovation de la Station de pompage de Viri, STAP de Viri ;
- La modification et rénovation du réservoir de la Lune.

Ces projets sont dûment inscrits au plan d'investissement, comme expliqué lors de la session du Conseil communal du 4 octobre dernier.

Ces deux projets ont dû s'intégrer, courant 2023, aux exigences du nouveau PDDE, alors que les études afférentes à ces deux projets se trouvaient bien avancées.

Dans ce contexte de remise à niveau de notre Réseau d'eau potable, selon les directives du nouveau PDDE, la nomination d'une commission ad'hoc « Services des Eaux » ou commission ad'hoc « PDDE » est indispensable.

Vu l'intérêt porté à ce sujet, l'assemblée a accepté de nommer une commission de 5 membres.

La commission ad'hoc pour le PDDE (plan directeur de distribution de l'eau) se compose de :

Mmes Valérie Lassueur, Sandra Guscio, MM Cyrille Hibert, Amaury Annen, Raphaël Parisod.

#### 6. Retour éventuel des délégués aux Conseil Intercommunaux

AISE : Mme Claudia Rovelli Wasser relate les points traités lors de la séance du conseil d'établissement du 30 octobre à Marchissy :

- son élection comme membre des autorités locales au conseil d'établissement scolaire de l'Esplanade.
- la présentation de M. Guillaume Strobino, nouveau directeur de l'EPS Begnins l'Esplanade.
- l'approbation à l'unanimité du budget 2024.
- les interpellations et questions de Mme Salamin, Syndique de Vich, portant sur la nécessité de construire quatre nouvelles classes sur les sites de Duillier et de Begnins. Elle demande une mise à jour annuelle du rapport de direction sur les enclassements.
- le projet de conférence pour 2024, sous forme de théâtre forum, proposé par le Conseil d'Établissement. Le thème traité par la troupe « Le Caméléon » serait le respect. Le spectacle a pour objectif d'ouvrir un débat actif et interactif sur ce thème et de sensibiliser les jeunes aux personnes souffrant de maladie mentale. Il serait à l'intention des 7 et 8 P.

#### 9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal

##### MUNICIPALITE

- M. David Mignot annonce le départ de M. Marc Etoupe, employé communal. La place est à repourvoir. Vingt-neuf candidats ont postulé. La Municipalité va dans un premier temps auditionner les candidats habitant le village et choisir un nouvel employé communal. Son entrée en fonction est prévue pour février - mars.

- Mme Céline Etoupe annonce :

1° Le projet de changements dans les courses des bus postaux :

Proposition de deux lignes directes : Saint-George -> Gland et Saint-George -> Rolle. Pour aller à Nyon, changement de bus à Begnins. Pour se rendre à Allaman, changement de bus à Gimel. Il y aura une correspondance entre les deux lignes directes, bonne nouvelle pour les habitants des Côtes Malherbe et Viri.

2° La fête de Noël, le 19 décembre à 19h à la Grande Salle. Elle est organisée par la commune avec la collaboration de la DSG et du Ski Club. Il y aura la chantée des classes, la traditionnelle soupe préparée par les enfants, le thé et les biscuits de Noël du Petit Dragon, le thé arrosé de la DSG et la venue du Père-Noël et de ses lutins, organisée par le Ski-Club. Un cornet de friandises sera distribué aux enfants.

- M. Michel Moreau, donne une information importante pour le Conseil et la population :

Il a été découvert une contamination bactérienne dans le réseau d'eau. Raison pour laquelle, la Municipalité s'est affairée toute la journée pour la chloration du réseau. Les analyses, réalisées tous les trois mois, ont été faites ce lundi et les résultats sont arrivés ce matin. Elles ne permettent pas de dater l'apparition de ce micro-organisme. La chloration du réseau a été réalisée immédiatement après la réception des résultats.

Les informations quant aux mesures à observer en pareilles circonstances ont fait l'objet d'une insertion sur le site de l'Administration communale et un tout-ménage sera distribué demain matin.

Cette pollution est à mettre en exergue et en regard à la vétusté et à l'insalubrité de certains réservoirs de notre réseau d'eau potable. La modification et la rénovation de la Station de pompage et de la STAP de Viri ainsi que la rénovation du réservoir de la Lune sont au programme du PDDE.

Concernant la STAP de Viri, le réservoir tampon, servant de bêche aux pompes, sera supprimé. Le réservoir de la Lune sera remplacé par le réservoir flambant neuf des Devants, selon les exigences des instances

cantoniales (OFCO, ECA) et du PDDE, projet d'un nouveau réservoir pour lequel il est devenu primordial de prendre les devants.

L'origine et le secteur de la contamination sont difficiles à déterminer. Elle pourrait être due aux fortes pluies de ces derniers jours. La bactérie peut provoquer de la fièvre, des diarrhées et des vomissements.

Les mesures à prendre sont les suivantes jusqu'à nouvel ordre :

Il est nécessaire de faire bouillir l'eau pour les usages suivants :

- Boissons, préparation de boissons (p.ex. glaçons)
- Préparation de la nourriture
- Lavage des dents
- Raisons médicales (nettoyage des plaies, rinçage du nez, etc.)
- Vaisselle à la main
- Préparation de thé ou de café avec des appareils ménagers
- Lavage des fruits, des légumes, de la salade ou d'autres aliments
- Boisson pour les animaux domestiques sensibles

Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau pour les lave-vaisselles (choisir le programme très haute température, au moins 80°C), les nettoyages usuels, rinçage des toilettes, pour la douche ou le lavage du linge en machine.

Recommandation sur le comportement à adopter :

Pour la boisson et l'alimentation des nourrissons, il est préférable de consommer de l'eau en bouteille. Si vous constatez l'apparition d'une forte fièvre, de diarrhées et/ou de vomissements, consultez un médecin. De nouvelles analyses seront faites et les résultats devraient arriver vendredi.

La Municipalité a le devoir d'en informer la population. Une information sur le site de l'administration communale tiendra la population au courant de l'évolution de la situation.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, précise que des informations sur les impôts se trouveront dans le prochain bulletin communal de décembre. Il remercie les pompiers pour l'organisation du téléthon dont le résultat se monte à CHF 2'270.00.

## **BUREAU DU CONSEIL**

Mme la Présidente donne les informations suivantes :

- Dates des Conseils Communaux pour 2024 :

Mercredi 17 avril    mardi 18 juin    mercredi 2 octobre    mardi 10 décembre

- Dates des prochaines votations pour 2024 :

Les 3 mars, 9 juin, 22 septembre, 24 novembre.

Ouverture du bureau de vote de 10h00 à 11h00 et dernier relevé de la boîte aux lettres à 11h00.

- Absence à un conseil : à annoncer par écrit à : [bureau.conseil@saint-george.ch](mailto:bureau.conseil@saint-george.ch) => au plus tard la veille de la séance. Pour un empêchement de dernière minute, veuillez vous excuser par SMS ou par téléphone.

- Mme la Présidente rappelle que les feuilles de décompte sont à remettre au bureau à la fin de la séance ou au plus tard le 20 décembre par mail à la secrétaire pour que la rémunération se fasse dans les plus brefs délais.

- Les membres de la commission du PDDE doivent passer au bureau à la fin de la séance.

## **9. Propositions individuelles et divers**

M. Jean-Charles Terry propose d'alléger le protocole d'usage lors des interventions comme suit :

- se lever pour prendre la parole
- mentionner son prénom et son nom
- poursuivre l'intervention par Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs ...

M. le Syndic remercie ses collègues pour le travail effectué au cours de l'année, ainsi que pour la bonne entente qui règne durant les séances de la Municipalité. Il remercie la Présidente, les commissions, les secrétaires ainsi que la boursière pour l'excellente collaboration qui règne lors des séances et des entretiens. Il souhaite à toute l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Mme Mélanie Robellaz remercie l'assemblée pour l'intérêt porté aux objets débattus ce soir et les questions posées. Elle souhaite à toutes et tous des fêtes lumineuses et une heureuse année 2024.  
La séance est levée à 21 h 40.

Pour clore cette dernière séance de 2023 du Conseil communal, un apéritif dînatoire est offert par la Commune.

Bureau du Conseil communal

La Présidente  
La Secrétaire



Mélanie Robellaz  
Marylise Humbert

Saint-George, le 13.12.2023